

En marge d'une année d'activité, le président de la Croix-Rouge suisse fait brièvement le point de la situation

Autor(en): **Haug, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **78 (1969)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- Grâce à la générosité de notre population, les victimes du tremblement de terre de Sicile ont bénéficié de secours divers, représentant une somme de 1 337 000 fr.
- Les frais de notre équipe médicale au Congo se sont élevés à 930 000 fr.
- Une somme de 200 000 fr. a été consacrée à l'amélioration des conditions de logement dans des régions retirées de Grèce.

En 1968, la Croix-Rouge suisse a bénéficié de dons et de legs sans affectation spéciale au montant de 297 000 fr. Le produit net de la Collecte de mai a rapporté à la CRS un montant de 921 000 fr., après déduction des quotes-parts revenant aux sections et à l'Alliance suisse des Samaritains. La subvention annuelle que la Confédération remet à notre Société nationale de Croix-Rouge se monte à 110 000 fr.

L'assemblée procéda ensuite à la nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Direction qui sont: M. *Rudolf Huber*, ingénieur EPF, président de la section de Zurich, et M. *Max Reber*, avocat et notaire, président de la section de Soleure; ce dernier fut en outre élu au Comité central de la Croix-Rouge suisse, en remplacement du *Prof. F.-T. Wahlen* qui faisait partie de cet organe et du Conseil de direction depuis 1966 et que la 84e assemblée des délégués a nommé membre

d'honneur de la CRS en témoignage de gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à notre Institution au cours de son trop bref mandat au sein de nos organes dirigeants mais du temps aussi où il était à la tête du Département politique fédéral. Le Professeur *Wahlen* a exprimé le désir de se retirer pour pouvoir se vouer entièrement à deux très importantes tâches de caractère national qui l'attendent et pour donner également à des forces plus jeunes la possibilité de se vouer à la cause de la Croix-Rouge suisse.

Deux sections, soit celles de *Freiamt* et de *Monthey* ont été désignées pour faire partie, pour les exercices 1969/70/71, de la Commission de contrôle de gestion, en remplacement des sections des Grisons et du *Mendrisiotto* arrivées au terme de leur mandat statutaire de trois ans.

Depuis 14 ans, la vérification des comptes annuels de la Croix-Rouge suisse était confiée à la Société suisse de revision S.A., à Berne, qui s'est toujours acquittée de son mandat à la satisfaction générale. Comme il est juste néanmoins que la Croix-Rouge suisse, en tant qu'institution nationale, fasse appel aux services d'entreprises diverses, l'Assemblée des délégués 1969 a décidé de confier désormais le contrôle des comptes de notre Société à une nouvelle Fiduciaire Générale S.A., dont le siège central se trouve à Zurich.

La deuxième partie de la manifestation débuta le dimanche matin par un culte œcuménique célébré par le Rvd. *Prieur Emonet* et le Pasteur *Zbinden*.

Sous le titre: «Le Valais d'hier et d'aujourd'hui», l'écrivain valaisan bien connu M. *Maurice Zermatten* brossa un vivant tableau d'une région de Suisse que chacun aime mais ne connaît pas toujours dans ses structures profondes et véritables.

Le *Colonel-divisionnaire R. Käser*, médecin en chef de l'armée, apporta ensuite aux participants les saluts du Conseil fédéral en soulignant une fois de plus l'importance que l'existence et le travail de la Croix-Rouge suisse revêtent pour la nation. Son allocution fut suivie de celle de M. *Jean-S. Pictet*, directeur au CICR et de M. *William Dabney*, sous-secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui relevèrent l'heureuse collaboration qui lie les trois institutions de la Croix-Rouge ayant leur siège en Suisse.

La partie officielle de la 84e Assemblée des délégués prit fin à l'issue de l'apéritif offert au *Gornergrat* par la Commune de *Zermatt*.

*

La 85e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu à Berne les 28 et 29 juin 1970, sous les auspices de la section de *Berne-Mittelland*.

En marge d'une année d'activité, le président de la Croix-Rouge suisse fait brièvement le point de la situation:

Ouvrant cette 84e Assemblée des délégués, le Prof. Hans Haug rappelle qu'il ne voudrait point rompre la tradition qui veut qu'à cette occasion, le Président de la Croix-Rouge suisse fasse un bref rappel du travail accompli au cours des 12 mois écoulés et le point des tâches qui attendent notre institution dans le proche avenir. Nous lui laissons la parole:

Mesdames, Messieurs,

Sur la base d'une décision de l'assemblée extraordinaire des délégués qui s'est tenue à Berne, le 4 février 1968, le Comité central a institué une *Commission d'étude* chargée d'examiner tous les aspects d'une éventuelle réorganisation de la Croix-Rouge suisse et de présenter un rapport écrit sur le résultat de ses travaux. La Commission qui a com-

mencé son activité à la fin de l'année dernière, a poursuivi dès lors activement ses travaux en espérant pouvoir si possible mettre au point d'ici à fin 1969 son rapport et ses propositions. Il est prévu de soumettre, au début de 1970, le rapport de la Commission d'étude à l'examen du Comité central et du Conseil de Direction, de telle sorte que ce rapport et la prise de position des organes dirigeants de la CRS puissent être présentés en juin, à la prochaine assemblée des délégués.

On s'accorde à estimer que le but principal des efforts fournis dans le sens d'une réorganisation est de décrire de manière nouvelle le champ d'activité de la CRS et d'accroître le potentiel d'action de son organisation; ceci concerne aussi bien ses sections que son organisation centrale et la collaboration avec les institutions auxiliaires. La réorganisation doit également viser à renforcer les liens qui unissent la

Croix-Rouge suisse au peuple suisse, car le nombre des femmes, des hommes et des adolescents qui connaissent notre travail et nos principes ou participent activement à l'accomplissement de nos tâches est encore beaucoup trop bas.

L'accroissement du potentiel d'action de la CRS et le renforcement de ses liens avec le peuple suisse répondent à une nécessité. Cette nécessité n'est pas dictée en première ligne par le désir de notre Institution de s'affirmer et de continuer à se développer sainement; elle est due aussi aux besoins des hommes qui, en Suisse et à l'étranger, souffrent, sont opprimés ou sont handicapés. Ce sont les besoins qui nous sont signalés ou qui nous seront signalés encore qui provoquent une extension et un renforcement du travail Croix-Rouge. La CRS ne peut faire abstraction de ces besoins si elle ne veut pas se faire reprocher — aujourd'hui ou plus tard — qu'elle a manqué à sa

mission et n'a pas su assumer sa responsabilité, conforme à l'idée et aux principes de la Croix-Rouge.

En rapport avec la réorganisation de la CRS, j'aimerais exprimer une pensée qui me paraît être fondamentale: c'est-à-dire que nous devrons, ces prochaines années, vouer une attention particulière au *développement de l'activité Croix-Rouge à l'échelle locale et régionale, soit au développement de nos sections et au renforcement de leur collaboration*. Nous avons, depuis 10 ans, fait de grands efforts en vue de développer les institutions et les secteurs de travail centraux: pensons notamment au Laboratoire central du Service de transfusion de sang et à la Centrale de matériel de Berne, à la promotion de la formation du personnel soignant, qui englobe l'agrandissement des écoles d'infirmières de «La Source» et du «Lindenhof» et de l'Ecole supérieure d'infirmières, ainsi que la prise en charge pour ainsi dire ininterrompue d'actions de secours importantes à l'étranger. Par comparaison avec cet essor intense des institutions centrales et des domaines centraux de travail, nos sections ont plutôt été désavantagées, de sorte qu'il faut maintenant, à bien des endroits, regagner le terrain perdu. C'est pourquoi les années à venir devront être placées sous le signe d'une plus grande expansion du travail Croix-Rouge à l'échelle locale et régionale. Outre le Service de transfusion de sang, cette activité devra porter en première ligne sur les soins aux malades, l'aide en cas d'accident et de catastrophe, l'assistance aux personnes âgées et aux handicapés, peut-être aussi sur la prévention des maladies et l'éducation en matière d'hygiène, de même que sur la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Le troisième et dernier problème que je désire soulever aujourd'hui a trait à *l'augmentation du dispositif d'intervention de la Suisse en cas d'état d'urgence à l'étranger*. A la suite de la motion Furgler qui propose la mise sur pied d'une troupe non-armée, mais organisée militairement et dont le rôle consisterait à apporter une aide en cas de catastrophe, un groupe de travail interdépartemental a récemment présenté une étude fouillée à ce sujet; cette étude a également été soumise, pour prise de position à la CRS dont le Comité central estime qu'il est nécessaire de créer une organisation qui serait formée d'un petit état-major et d'un «corps d'aide en cas de situation d'urgence» de quelque 500 spécialistes tout en conservant leur profession civile s'engageraient à se mettre en tout temps à disposition pour des durées plus ou moins longues, dans le cadre d'actions de secours. Cette organisation devrait

en première ligne être à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge suisse, dans certains cas aussi des autorités fédérales, de sorte que les institutions Croix-Rouge et les autorités soient en mesure d'atteindre immédiatement, en cas de besoin, un nombre suffisant de spécialistes formés. Les discussions échangées jusqu'ici ont montré que la création d'une telle «organisation d'intervention» (l'on parle aussi d'un «réservoir» ou d'un «pool») à l'échelle fédérale et placée sous la direction et la responsabilité des autorités fédérales présenterait de nombreux avantages dont l'un des principaux serait que l'organisation pourrait le mieux tenir compte d'exigences de caractères divers et avoir ainsi un caractère «polyvalent»; un autre avantage serait de nature matérielle, un troisième découlerait du fait qu'une «organisation fédérale» rencontrerait moins de difficultés de recrutement qu'une entreprise privée.

Par ailleurs, le Comité central a, dans sa prise de position, souligné expressément qu'il convient d'éviter une étatisation de l'activité d'entraide à l'étranger et que le poids principal doit continuer, comme par le passé, à être mis sur les efforts privés, sur la participation spontanée du peuple suisse. Comme jusqu'ici, les interventions de la Confédération devraient consister principalement à soutenir et à compléter l'activité d'entraide privée, notamment l'œuvre des institutions Croix-Rouge avec lesquelles notre pays est étroitement lié et qui jouissent d'un renom mondial.

Nous formulons l'espoir qu'il sera possible de trouver et d'appliquer dans un proche avenir une solution tenant compte des exigences posées de l'extérieur mais également de considérations de principe.

Dans le cadre de l'activité Croix-Rouge internationale, je relève encore brièvement deux importantes réunions Croix-Rouge qui auront lieu prochainement: la 30^e session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui se tiendront à Istanbul, au mois de septembre prochain. Des questions importantes y seront traitées, notamment: l'intensification du programme de développement de la Ligue en faveur de nouvelles Sociétés nationales et la révision de l'accord conclu en 1951 entre le CICR et la Ligue, fixant les fonctions des deux institutions dans le domaine de l'entraide internationale. Ces deux points figurent au programme de la session du Conseil des Gouverneurs, alors que la Conférence à laquelle participeront, outre des délégués du CICR, de la Ligue et des Sociétés

nationales, des représentants des Gouvernements, s'occupera en première ligne de l'application des Conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre de 1949 et la création de nouvelles règles de droit international; celles-ci se rapporteront à la protection de la population civile dans la guerre moderne et à un renforcement de la protection des victimes de conflits internes et devront faciliter l'apport de secours à ces victimes. La Conférence traitera cependant aussi de la question de savoir de quelle manière la Croix-Rouge et ses diverses institutions peuvent agir en vue de préserver ou de rétablir la paix à l'intérieur des Etats et entre ceux-ci.

A Istanbul, il faudra à nouveau faire la preuve que la pensée de la Croix-Rouge, soit la pensée de l'humanité pure et illimitée est une force qui peut réunir et lier les hommes et les peuples, malgré leurs diversités, leurs oppositions, leurs ressentiments et leurs haines. Seul le fait que cette force commune anime la Croix-Rouge permet de parler avec sérieux d'une communauté mondiale de la Croix-Rouge et de dire que la Croix-Rouge est un facteur de paix.

Le Président termine son allocution en remerciant tous ceux et celles qui ces derniers mois ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'accomplissement des tâches incombant à la CRS: les membres du Comité central, du Conseil de Direction, des diverses Commissions de notre Société, les Présidents de section, leurs Comités et leurs collaborateurs, les institutions auxiliaires qui, dans leurs domaines particuliers de travail œuvrent dans le sens de la Croix-Rouge. Ses remerciements vont aussi aux autorités fédérales, cantonales et communales, aux institutions internationales de la Croix-Rouge, à Genève, à d'autres organisations suisses et internationales, aux donateurs de sang, aux parrains, aux donateurs en général, à tous les aides et tous les amis de la Croix-Rouge sans le concours desquels la Croix-Rouge suisse ne pourrait accomplir sa mission.